



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 23 JANVIER 2023

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 22

- Pouvoirs : 4

- Excusé(e)s : 2

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Louise Labé à St Symphorien d'Ozon, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Mareennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

M. Raymond DURAND (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)

M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)

Excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Christelle REMY (Communay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-05-7.5.6
23/01/2023

Convention n°1 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre de Ma Prime Rénov' Sérénité

Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement rappelle à l'assemblée que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu les délibérations n° 2020-130-8.5 du 30 novembre 2020 et n° 2022-18-7.5.6 du 28 février 2022 ;

Vu la remise de l'ordre du jour du conseil aux membres du bureau le 9 janvier 2023 ;

Considérant que la CCPO a mis en place une aide de 1 000€ dans le cadre de « **Ma Prime Rénov' Sérénité** », dispositif mis en place par l'ANAH si les travaux réalisés par un propriétaire occupant permettent l'obtention d'un gain énergétique de 35% sur sa consommation d'énergie primaire ;

Considérant que la CCPO a été sollicitée pour le versement d'une aide de 1 000€ par un propriétaire occupant, dans le cadre de travaux lui permettant d'obtenir un gain énergétique au minimum de 35% :

- Isolation Thermique Extérieur (ITE) ;
- Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) ;
- Isolation des combles.

Considérant que les modalités et conditions de versement doivent être encadrées par une convention entre la Communauté de Communes et la personne qui réalise les travaux

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution pour le versement d'une aide à la rénovation thermique de 1 000 € par dossier comme détaillé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2023 de la CCPO au chapitre 65.

Télétransmise en Préfecture le **31 JAN. 2023**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **31 JAN. 2023**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

